

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 17 Septembre 2024.

### Loi d'accélération des énergies renouvelables

La loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023, confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique.

En effet, les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables.

Cette loi vise à accélérer le déploiement de sites de production d'énergies renouvelables en organisant la planification, en identifiant des espaces adaptés aux différents projets et en simplifiant des procédures administratives. Des incitations financières pourront être mises en place par l'Etat dans certaines situations pour encourager les porteurs de projets à privilégier les zones identifiées par les communes.

Les communes sont invitées à orienter les futurs porteurs de projets vers des zones préférentielles d'implantation, tout en veillant à l'intégration paysagère appropriée des filières et au respect des environnements naturels, agricoles, forestiers et culturels.

Pour autant, sur les zones d'accélération, les porteurs de projets ne bénéficieront pas d'une autorisation automatique. Des études d'impact, des enquêtes publiques et/ou des instructions administratives seront toujours nécessaires suivant le cadre réglementaire des projets en question. L'implantation en dehors des zones d'accélération restera en outre possible. Des zones d'exclusion pourront être définies ultérieurement si les zones définies par les communes permettent d'atteindre les objectifs régionaux de production des énergies renouvelables.

Sur notre territoire, il a été proposé de se concentrer en priorité sur les zones suivantes pour des panneaux photovoltaïques en toiture et des panneaux thermiques :

Zones d'activités économiques et commerciales  
Zones concentrant des toitures avec des projets en cours  
Bâtiments agricoles avec fort potentiel.

La loi d'accélération prévoit une concertation avec les habitants sur les zones définies par les communes. Afin de s'assurer de la cohérence des orientations définies par les communes, il a été approuvé par le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres de la CCPA que cette concertation serait portée par la CCPA.

Elodie POIRSON, responsable du service transition écologique et énergétique, est venue présenter le projet au conseil municipal. Elle indique que de mars à septembre 2024, elle a rencontré les communes pour définir les zones. Dans la loi ENR, la concertation des communes est nécessaire. Cette dernière a lieu entre le 15 octobre et le 15 novembre 2024 et se fait directement auprès de Mme POIRSON. Elle évoque le fait qu'elle n'a pas eu beaucoup de retours des habitants de la commune de St Julien sur Bibost pour l'instant, elle indique également qu'un débat sera organisé le 19 décembre 2024 par la CCPA. Ensuite chaque conseil municipal devra délibérer sur les zones.

Cédric BLANC souligne la difficulté d'identifier les zones du fait de la complexité du sujet.

Après discussion, le conseil municipal propose de mettre l'intégralité de la commune en zone autorisée pour les toitures thermiques et photovoltaïques. De plus, certains terrains communaux délaissés seront identifiés d'une autre façon.

### Compte-rendu du Conseil Municipal

8 Novembre 2024  
Début à 20h00

*Présents (14/15) : Florent CHIRAT ; Cédric BLANC ; Valérie GUIRAL ; Gaëlle GUINET ; Alain FARJOT ; Freddy GOUTTE ; Thierry VANEL ; Marie-Charlotte CHAMFRAY, Sylvie CARRET, Solange PEYLABOUD ; Baptiste DELORME ; Aurélie BOUVY ; Romain VERNY ; Cyrille GOUTTE*

*Absents excusés : Bertrand GIROUD*

*Secrétaire de séance : Romain VERNY*

#### Pour recevoir la version mail :

[cominfo@saintjulienurbibost.fr](mailto:cominfo@saintjulienurbibost.fr)

#### Site internet du village

[www.saintjulienurbibost.fr](http://www.saintjulienurbibost.fr)

#### Page Facebook



[facebook.com/saintjulienurbibost](https://facebook.com/saintjulienurbibost)



PANNEAUPOCKET

## Décision modificative N°3 budget communal

Afin de couvrir l'ensemble des frais de personnel sur 2024, Marie-Charlotte CHAMFRAY propose d'établir une décision modificative dans les dépenses de fonctionnement :

Un montant de 5000€ du chapitre 11 "Charges à caractère générale, article Voirie" sera affecté au chapitre 12 "Charges du personnel". En effet, plusieurs arrêts de travail et remplacements non prévus budgétairement ont été assurés, impactant le BP 2024 sur les frais de personnel budgétés.

## Affectation du résultat photovoltaïque

Une erreur de montant a été repérée sur la délibération affectation du résultat photovoltaïque 2023. Le montant prévu cependant dans le BP est correct. Il s'agit uniquement d'une faute de frappe sur la délibération 2024/008.

Cependant, le SGC demande une nouvelle délibération à ce sujet, la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'affectation du résultat au compte 1068 est donc de 3271,22€.

## Groupement de commande SYDER

Florent CHIRAT indique que le SYDER nous propose de prendre une délibération pour rentrer dans un groupement d'achats afin d'obtenir des tarifs préférentiels pour la salle polyvalente.

Cédric BLANC évoque le fait qu'actuellement nous bénéficions d'un tarif réglementé bloqué par EDF. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri que ce tarif évolue dans quelques années et soit moins intéressant. Le SYDER a donc lancé un appel d'offres qui semble plutôt opportun sur les tarifs de l'électricité à venir. Ce groupement de commandes engagerait la commune sur 2026-2028.

Cédric BLANC propose de nous positionner uniquement sur la salle polyvalente pour l'instant, mais avec la possibilité d'intégrer les autres bâtiments au cours de la durée du groupement de commandes selon l'évolution des tarifs réglementés.

Le conseil valide cette proposition.

## Cession terrains

Florent CHIRAT informe le Conseil Municipal qu'il est sollicité par la SCI de l'Angeline représenté par Monsieur Régis MICHEL qui souhaite régulariser la réserve foncière de 156 m2 des parcelles section B n°850, 851 et 848 chemin de l'Angeline, selon le bornage réalisé par le Cabinet Denton le 3 février 2017.

Les différentes parties (commune et SCI de l'Angeline) sont d'accord pour un acte notarié permettant de régulariser la situation, soit la cession par la SCI à la commune de cette parcelle pour la somme de 1€ symbolique, frais de notaire partagés à parts égales entre cédant et acquéreur.

Le conseil municipal valide cette proposition.

## Commission finances

Marie-Charlotte CHAMFRAY informe qu'une commission finances a eu lieu mi-octobre pour faire un état du budget 2024 avec une estimation budgétaire sur la fin de l'année. Le prévisionnel indique une capacité d'autofinancement quasi similaire à l'année dernière, le résultat devrait être excédentaire sur 2024.

## Rapport sur la qualité et le service de l'assainissement 2023

Baptiste DELORME présente un diaporama sur le RPQS assainissement 2023, proposé par la CCPA qui assure cette compétence.

Baptiste DELORME présente des chiffres globaux sur le territoire concernant la situation des stations de traitement des eaux usées.

Des travaux de réhabilitation ont été engagés sur plusieurs communes selon le plan prévisionnel d'investissement dont St Julien sur Bibost où notre station était encore en cours de réhabilitation en 2023.

Le patrimoine d'assainissement collectif (hors stations) en quelques chiffres :

- 10 bassins d'orage (Lentilly, Fleurieux sur l'Arbresle, Bully, Bessenay, Courzieu x2, l'Arbresle x2, Sain Bel, Sourcieux les Mines).
- 30 postes de refoulement,
- 300kms de réseaux de canalisation dont 105kms de réseaux unitaires.

Concernant l'assainissement non collectif (SPANC)

En 2023, 2 974 installations étaient recensées sur le territoire soit 6 542 habitants desservis.

Différents contrôles de conformité ont été réalisés par les services l'année dernière. Le taux de conformité des installations est plutôt bon sur le territoire autour de 82%. Des « points noirs » subsistent, notamment sur la commune, des accompagnements sont prévus afin que les personnes concernées régularisent leur situation.

Baptiste DELORME rappelle quelques tarifs en vigueur.

- › Contrôle de conception : 70 €
- › Contrôle de réalisation : 130 €
- › Diagnostic vente : 240 €
- › Contrôle périodique de bon fonctionnement : 40 €/an

## Commission voirie

Cyrille GOUTTE informe le CM que la commission voirie qui s'est récemment réunie a fait chiffrer des travaux sur des voies communales sur 2 secteurs. Les devis sont conséquents, il faudra décider des priorités sur ces travaux sur le début de l'année 2025.

Un gravillonnage d'entretien sur ces voies communales sera également nécessaire sur certains chemins en cours de dégradation.

Concernant les voies communautaires, nous bénéficions d'une enveloppe de 38 000€, la commission souhaite programmer sur la fin du mandat la réfection d'une partie du chemin de Tyr. Des chiffrages sont à programmer.

L'entretien des accotements à l'épaveuse par l'entreprise GIRAUD sur les voies communales et par l'entreprise VERNAY pour les voies communautaires est terminé pour l'année 2024.

Cyrille GOUTTE aborde le sujet du déneigement. Sur la dernière commande de sel, nous avons constaté une forte hausse. Florent CHIRAT souligne également le fait que les filets qui font guise de barrière à neige sont détériorés, il va falloir les renouveler partiellement.

Florent CHIRAT clôt la partie voirie en évoquant le test radar sur la route de Montrottier, il a été retiré fin octobre. Les statistiques devront être analysées afin de décider des suites à donner.

## Commission bâtiments

Cédric BLANC informe que les extincteurs des bâtiments communaux ont été contrôlés. L'alarme de la salle polyvalente est défectueuse car elle se déclenche à chaque coupure de courant. DES Electricité est sollicité pour régler ce dysfonctionnement.

Vente des appartements de l'ancien presbytère : Cédric BLANC remercie les agents techniques pour le travail de nettoyage préalable à la mise en vente.

Devis validé pour équiper le dernier logement occupé en chauffage électrique, ce qui permettra de déposer la chaudière au fuel qui alimentait le bâtiment.

Cédric BLANC aborde le sujet de la cantine. Lors de sa venue dans le cadre de la copropriété, le cabinet Denton a découvert une pièce inoccupée au-dessus de la cantine, accessible uniquement par une petite fenêtre côté ruelle. Il propose de faire étudier son aménagement par l'atelier MACO, pour une utilisation comme bureau / vestiaire / sanitaire à disposition de la cantine.

## Commission scolaire

Valérie GUIRAL présente le CR du conseil d'école du 07 Novembre. La nouvelle directrice, Mme WHITNELL a remercié parents, mairie et équipe enseignante pour l'accueil dans le cadre de sa prise de poste. L'école comptabilise 64 élèves et 3 classes. Il y a 2 AESH avec des temps différents.

Valérie GUIRAL indique que le nombre d'enfants en maternelle commence à être élevé.

Les enseignants ont réalisé des exercices incendie et intrusion avec les élèves. Il a été remonté quelques dysfonctionnements sur les moyens d'alerte et de communication. Des petits travaux de réfection sont demandés (peinture toilettes).

Le problème de téléphonie et d'accès internet a également été soulevé. Nous devons trouver une solution de maintenance fiable et réactive. Les dates des prochains conseils sont fixées au 17 Mars et 19 Juin 2025. L'école est toujours à la recherche d'un service civique.

Valérie GUIRAL confirme que l'annonce pour le remplacement de congé maternité de notre ATSEM est parue. Par ailleurs, une de nos AESH arrêtée depuis le début de l'année est prolongée jusqu'au 20 Novembre 2024. La personne actuellement en poste pour son remplacement périscolaire va donc poursuivre jusqu'à son retour.

Concernant le ménage, nous continuons de faire appel à l'entreprise GIRERD. Le contrat actuel de la personne en charge de l'entretien, en arrêt de travail, ne sera pas reconduit. Il y aura donc un nouveau poste à pourvoir en janvier.

Valérie GUIRAL précise également que lors de la réunion bilan pour le centre de loisirs de Bessenay, un différend est apparu concernant la répartition intercommunale du financement. Sujet à régler entre les maires des 4 communes concernées.

## Commission sociale

Thierry VANEL fait un point sur le dispositif « Un p'tit temps ». Nous diffuserons avec le prochain Saint Julien infos, la lettre d'information concernant ce service afin que de potentiels bénéficiaires puissent se manifester. Il indique que 3 bénévoles sont inscrits sur la commune pour l'instant.

Florent CHIRAT rappelle la prochaine cérémonie du 11 novembre, lundi à 10 h 30, suivie du traditionnel repas des aînés avec une soixantaine de participants à ce jour.

Solange PEYLABOUD indique qu'un rendez-vous est prévu le 9 novembre à la demande de l'ADMR pour évoquer le coût du portage des repas. D'autre part, l'ADMR est toujours à la recherche d'un (e) salarié(e) à temps plein.

## Commission cadre de vie

Baptiste DELORME rappelle que les plantations des bulbes et pensées d'automne ont déjà été réalisées. L'installation des décorations de Noël est prévue début décembre. Appel est lancé à d'éventuels généreux donateurs d'un sapin pour décorer le village. Merci de contacter la mairie si c'est le cas.

Florent CHIRAT informe le CM de la réception d'un courrier cette semaine du jury régional de fleurissement annonçant le retrait de la labélisation « fleur ». La commission devra analyser les commentaires et justificatifs précisés par le jury et décider s'il est pertinent ou non de présenter notre candidature à l'avenir.

En aucun cas, la qualité du fleurissement annuel et son entretien ne sont remis en cause, mais celui-ci intervient de moins en moins dans l'évaluation du jury. Des notions d'animation, de communication notamment sont désormais évaluées. A étudier.

## Bibliothèque

Aurélié BOUVY revient sur le marché du 27 Octobre au cours duquel une lectrice, Michèle, est intervenue à la bibliothèque pour raconter plusieurs histoires à l'aide d'un kamishibai (petit théâtre japonais) qu'elle a créé elle-même. La lecture a permis de réunir petits et grands.

Il est également prévu « un lâcher de livres » lors du prochain marché, le dimanche 24 novembre 2024. Le principe consiste à « désherber », c'est-à-dire, déstocker et trier quelques livres de la bibliothèque et de les donner aux habitants intéressés.

Aurélié BOUVY annonce rechercher de nouveaux bénévoles pour compléter l'équipe d'animation, toute personne intéressée peut se signaler auprès de la mairie ou à la bibliothèque.

## Commission communication

Gaëlle GUINET est en attente des articles pour finaliser la réalisation du prochain bulletin municipal. Pour rappel, la date limite est le 18 novembre 2024.

Un fascicule sera distribué pour rappeler les outils de communication à toutes les associations. Il a été conçu après la réunion des associations.

Baptiste DELORME et Gaëlle GUINET évoquent la réunion avec le SC Bigarreux foot (Brullioles, Montrottier, St Julien, Bibost, Bessenay). Le terrain de Montrottier (synthétique) qui concentre beaucoup de matchs revient cher à l'entretien, que ceux de Bessenay et Bibost (gazon) sont également difficiles à entretenir et que celui de Saint Julien, en stabilisé, n'est plus guère adapté aux enfants.

Le club des Bigarreux demande donc aux communes de réfléchir de manière concertée pour que les enfants puissent continuer à jouer sur des terrains adaptés.

Romain VERNY informe que dans le cadre de sa liquidation, le club de St Julien va faire un don au club des Bigarreux.

## Commission associations

Alain FARJOT fait un compte-rendu de la réunion organisée avec tous les présidents des associations le samedi 19 octobre 2024 pour établir le calendrier 2025. Il indique également une prochaine réunion avec les p'tits gônes, l'APE, l'amicale boules, le comité Inter société, et Guillaume du Bar la Tonnelle pour discuter de l'organisation de la vogue 2025.

Concernant la Bambane, nous pouvons toujours solliciter leur intervention mais ils accepteront au coup par coup, suivant le nombre de musiciens disponibles.

## Questions diverses

Projet d'Aménagement du village / aire de loisirs :

- Florent CHIRAT annonce le retour positif sur la demande de subvention du Département
- Nous sommes toujours dans l'attente de la notification de la Région
- 

- Concernant la demande de subvention de la Préfecture, Florent CHIRAT indique que Le refus pour cette année est dû à une erreur interne dans leurs services et qu'ils nous proposent de redéposer le dossier cet hiver. Florent CHIRAT informe qu'il faudra prévoir une nouvelle réunion avec le bureau d'études pour programmer la suite du projet

- Sécurité : Florent CHIRAT présente une infographie sur les différentes interventions de la gendarmerie sur notre commune de septembre 2023 à septembre 2024. Le nombre d'interventions est en légère hausse.

- Plan communal de sauvegarde. Nous devons réaliser la mise à jour (tous les 5 ans). Nous disposons de devis de prestataires pour un accompagnement. La discussion porte sur l'opportunité de réaliser cette mise à jour en fin de mandat ou bien d'attendre la mise en place de la nouvelle équipe afin que tout le monde puisse s'approprier ce dossier. Une ligne sera prévue sur le budget prévisionnel 2025

- Rallye de Charbonnières : Demande d'autorisation pour le passage sur la commune le 25 avril 2025, tracé identique à l'année dernière. Avis favorable du CM. Alain FARJOT sera le référent communal.

- Marie-Charlotte CHAMFRAY a assisté à une réunion avec l'office du tourisme pour faire un point annuel. L'office du Tourisme du Pays de l'Arbresle fusionnera avec celui des Monts du Lyonnais à partir de janvier 2025. Florent CHIRAT prend la parole en tant que Président de l'Office du Tourisme de l'Arbresle pour expliquer les nombreuses discussions depuis 18 mois pour préparer ce projet.

Avantages de cette fusion :

- Organisation et moyens mutualisés sur l'ensemble du territoire.
- Développement de l'attractivité du territoire.
- Participation à la dynamique mise en place sur le « Lyonnais »

Marie-Charlotte CHAMFRAY parle également des mercredis découvertes organisés par l'office du tourisme pendant les vacances scolaires et estivales orientées principalement pour les enfants mais également pour les adultes. Elle informe que celui proposé avec Terre d'Arjoux remporte un franc succès. Des animations ont également eu lieu à la Ferme Reverdy (nuit du conte) et au Moulin Marcel Coquard (journées du petit pa-trimoine de pays).

- Marie-Charlotte CHAMFRAY propose également de créer une commission afin de réfléchir à monter un dossier pour définir un parcours « gnolus » sur notre commune. Ces parcours permettent une découverte ludique des communes et de leur patrimoine et s'adressent à un public familial. Toutes personnes St Juliennoises ayant envie de s'investir dans ce projet peut se faire connaître en mairie. 1ère réunion prévue en décembre 2024.

- Marie-Charlotte CHAMFRAY évoque aussi « les Murmures du Temps », projet porté par la communauté de communes dont l'inauguration a eu lieu cet été. Il s'agit d'un parcours mettant en évidence des œuvres artistiques qui évoquent l'impact de l'homme sur l'environnement. Trois parcours sont proposés à l'Arbresle, Savigny et St Germain Nuelles, mettant en valeur le patrimoine local. Il existe des visites guidées ou des découvertes en autonomie. Possibilité de visites de groupe pour associations, et interventions dans les écoles et Ehpad. Plus d'informations sur le site dédié ou en mairie.

- Florent CHIRAT évoque les changements prévus dans la collecte des déchets. Après la réunion publique du vendredi 15 novembre, une communication sera adressée aux habitants afin de présenter les nouvelles consignes, les travaux sont prévus sur cette fin d'année et la nouvelle collecte va débuter à partir du 1er janvier 2025. La collecte des ordures ménagères (bacs noirs) sera désormais réalisée tous les 15 jours et de nouveaux conteneurs d'apports collectifs vont être implantés dans certains secteurs (Centre bourg / Fraissonnet / Gouttes). Tous les habitants ne seront pas concernés par ce changement dans un 1er temps, mais on rappelle par contre que tout le monde est concerné par le respect des consignes de tri sélectif pour lequel de nombreuses erreurs subsistent encore. Nous comptons sur la discipline de chacun afin de respecter ces nouvelles consignes.

-Prochains conseils municipaux :

- Mardi 17 décembre
- Mardi 11 février 2025 20h
- Vendredi 28 mars 2025 à 20h

Séance levée à 22h45.

**ADMR**

**Savourez un repas équilibré livré directement chez vous !**

Laissez vous séduire par un menu complet et le choix entre 2 plats adaptés élaborés pour répondre à vos envies et à vos besoins

**ADMR de Bessenay**  
6 chemin de la Drivonne - 69690 Bessenay

Renseignez-vous auprès de nos secrétaires Ana et Nathalie au

**04 74 70 87 11**

Ouvert à tout public des 5 communes  
Sans obligation quotidienne, sans engagement de durée, crédit d'impôts et subvention des mairies sur le forfait portage

**Faites de chaque repas un moment de plaisir et de bien-être !**

## Rénover et/ou adapter son logement : renseignez vous sur les aides financières

Propriétaire bailleur, propriétaire occupant ou copropriétaire : un conseil neutre et indépendant sur la rénovation de votre logement (rénovation énergétique, maintien à domicile) et sur les énergies renouvelables, le 17 décembre de 8h30 à 12h30 à la Maison France Services du Pays de L'Arbresle - L'Arborescence, 117 rue Pierre Passemard à L'Arbresle.

<https://www.paysdelarbresle.fr/actualites/habitat/renover-et-ou-adapter-son-logement-renseignez-vous-sur-les-aides-financieres/>

### Téléthon

**St JULIEN SUR BIBOST**

**Vendredi 6 Décembre**

**A partir de 19h**

**A LA SALLE DES FETES**

*Repas*  
Pot au feu  
Fromage  
Pâté  
Café

Prix : 15€  
Enfants -12 : 8€

**BUVETTE**

\* Jeux pour enfants \*  
\* Défilé de lanternes \*

**ANIMATION MUSICALE**  
**BAMBANE ET**  
**EMOTIONAL DAMAGE**  
**( GROUPE ROCK )**

Organisé par  
Comité Inter-Sociétés  
Saint-Julienais

*Le rouge*  
Apportez vos bouchons plastiques alimentaires

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR

IPMS  
Ne pas verser sur  
le verre du bar.

### Décembre 2024

**Vendredi 6**

Soirée Téléthon

**Janvier 2025**

**Dimanche 12**

Vœux du maire à 10H30 salle polyvalente